



Nombre de membres en exercice : 27

Date de la convocation : 06/11/2023

Date d'affichage : 23/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, et le treize novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

**Etaient présents :** Mmes MM M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints S. COLLILIEUX – F. LUPFER – C. HOTTINGER – R. KIFFER – C. AMAROT-HOUSSARD – S. TETOT – P. PARISOT – D. RANOUX – G. SALVI – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – M. FAIVRE – A. IPPONICH

**Pouvoirs :** M. Y. TESTON a donné pouvoir à T. SEGUIN – M. S. LAMBERT a donné pouvoir à P. PARISOT – M. O. HOUILLOU a donné pouvoir à M.C. FAIVRE – Mme M. HEQUET a donné pouvoir à A. IPPONICH - M. Q. COUVREUR a donné pouvoir à G. BRIOT

**Absents :** Mme M. BONNET – M. P.E. PHEULPIN

Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance.

DCM 2023/11/82

Cession parcelle ZR 34 – projet gendarmerie

Vu le courrier du 16 octobre 2023 de CDC Habitat portant demande de cession à l'euro symbolique de la parcelle ZR 34 et demandant l'autorisation de stocker, sous forme de merlon, les terres polluées à excaver du terrain d'assiette du projet de gendarmerie sur la parcelle voisine propriété de la commune,

Vu l'intérêt général du projet permettant de disposer d'un équipement public lié à la sécurité,

Vu l'intérêt de la commune à contribuer à l'implantation de cet équipement public sur son territoire,

Considérant, pour ces raisons, qu'il est justifié de céder la parcelle ZR 34 à l'euro symbolique,

Le Conseil Municipal, à la majorité avec 3 ABSTENTIONS (Messieurs COLLILIEUX et SEGUIN et Madame HOTTINGER), 5 CONTRE (Mesdames TETOT, AMAROT-HOUSSARD et HEQUET et Messieurs IPPONICH et KIFFER) et 17 POUR :

- ACCEPTE la cession à l'euro symbolique à CDC Habitat pour la construction de la gendarmerie,
- AUTORISE le stockage sous forme de merlon, des terres polluées à excaver sur la parcelle ZR 27,
- AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,

Marie-Claire FAIVRE

